



35 impasse du Luthier
ZI du Pâtis 1 - BP20
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prise en vertu de la délibération
du Conseil Communautaire
N° 2022_01_D02 en date du 26 janvier 2022

Décision 2022_41_BU

Date de la convocation : 06.10.2022

Date du bureau : 12.10.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Patrick VILLALON, Didier ROUX.

Membre du Bureau excusé :

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 16
- ♦ Absents et excusés : 0
- ♦ Votants : 16

Souscription d'un emprunt de 700 000 €
Budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés

Organisé en régie, le service de gestion des déchets dispose d'un parc de matériel roulant constitué de 8 Bennes à Ordures Ménagères et 5 camions grues.

Dans le cadre du programme de renouvellement annuel, les élus ont voté :

En 2021, l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, livrée en JUILLET 2022, pour un montant de 217 862 € TTC, ainsi que d'un camion grue, également livré en JUILLET 2022, pour un montant de 334 368 € TTC ; ce programme a été complété par l'acquisition d'un véhicule de service PICK-UP, destiné à la Brigade Verte, pour 43 274 € TTC, soit un montant total de Restes à réaliser sur l'exercice 2022 de 595 504 € TTC

De nouveaux crédits ont en outre été prévus au Budget Primitif 2022, et engagés en cours d'exercice, pour la poursuite du programme de renouvellement, avec une nouvelle benne à ordures ménagères (pour 247 431 € TTC) et un nouveau camion grue (pour 363 392 € TTC) ; le plan d'investissement 2022 a en outre été complété par l'installation de conteneurs enterrés ouverts en apport volontaire, pour un montant de 190 276 € TTC, soit un montant d'investissements nouveaux au titre de l'exercice 2022 de 801 099 €.

Pour assurer le financement de l'ensemble de ces dépenses, s'élevant au global à 1 396 603 €, un emprunt de 700 000 € a été inscrit, couvrant environ 50% du besoin, le reste étant assuré par autofinancement.

Une consultation des principaux opérateurs bancaires a été lancée pour un emprunt d'un montant de 700k€. Les résultats sont les suivants :

Lot 3 : Budget DMA - Fixe

			
Date Offre		30/09/2022	06/10/2022
Date de validité		14/10/2022	20/10/2022
Montant Proposé		700 000 €	700 000 €
Montant retenu pour l'analyse		700 000 €	700 000 €
Taux de couverture		-	-
Commissions		350 €	700 €
Date limite de tirage		30/11/2022	18M
C O N S O	Périodicité	T	T
	Durée	20A ou 25A	20A ou 25A
	Amortissement	Constants	Progressifs
	Taux	20A : Fixe 3,31% 25A : Fixe 3,25%	20A : Fixe 2,85% 25A : Fixe 2,88%
	Base	30/360	30/360
	IRA	Indemnité actuarielle	Variation TEC10
	Marge indicative	0,29% 0,38%	0,03% 0,17%
Coût total indicatif		192,5K€ 226,3K€	182,1K€ 224,2K€
Échéance annuelle moyenne		44,6K€ 37,1K€	44,1K€ 37,0K€

Lot 3 : Budget DMA – Variable

		
Date Offre	06/10/2022	04/10/2022
Date de validité		19/10/2022
Montant Proposé	3 480 000 €	700 000 €
Montant retenu pour l'analyse	700 000 €	700 000 €
Taux de couverture	-	-
Commissions	700 €	700 €
Date limite de tirage	30/12/2022	30/01/2023

	T 20A Constants	T 25A Constants	T 20A ou 25A Progressifs	
Périodicité	T	T	T	
Durée	20A	25A	20A ou 25A	
Amortissement	Constants	Constants	Progressifs	
C O N S O	Taux	E3M + 0,60% Biphase: 5A : Fixe 2,80% 15A: E3M+1,36% E3M+0,09% floor 2,10% E3M + 0,91% avec Cap 2% si E3M <4% E3M + 1,86% avec Cap 2% si E3M <4% si E3M >4% Cap 4%	E3M + 0,60% Biphase : 5A : Fixe 2,80% 20A: E3M+1,17% E3M+0,11% floor 1,95% E3M + 0,90% avec Cap 2% si E3M <4% E3M + 1,92% avec Cap 2% si E3M <4% si E3M >4% Cap 4%	20A : E3M+0,85% 25A : E3M+0,83%
	Base	Exact/360	Exact/360	Exact/360
	IRA	Valorisation	Valorisation	Indemnité forfaitaire: 3% du CRA
Marge indicative	- 0,67% 0,10% 0,15% 0,19%	- 0,66% 0,14% 0,15% 0,26%	- - - -	
Taux fixe équivalent	3,46% 3,54% 2,96% 3,15% 3,20%	3,37% 3,43% 2,90% 3,07% 3,18%	3,56% 3,45% - - -	
Coût total indicatif	206,4K€ 207,7K€ 175,8K€ 186,0K€ 188,4K€	240,1K€ 241,0K€ 206,5K€ 216,2K€ 223,8K€	214,3K€ 249,2K€ - - -	
Échéance annuelle moyenne	45,3K€ 45,4K€ 43,8K€ 44,3K€ 44,4K€	37,6K€ 37,6K€ 36,3K€ 36,6K€ 37,0K€	45,7K€ 38,0K€ - - -	

L'offre la plus performante est l'offre à taux fixe du Crédit Agricole. Elle propose deux taux fixes sur 20 et 25 ans. Les marges indicatives de cette offre sont faibles -0.01% (en dessous du marché) et 0.14% comparées aux marges habituellement proposées par les banques (environ 0.5%). L'offre couvre la totalité du besoin en financement de la collectivité et est valable jusqu'au 20/10/2022.

La deuxième offre la plus performante est celle de la Société Générale indexée sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 0.09% floorée à 2.10% sur 20 ans et avec une marge de 0.11% floorée à 1.95% sur 25 ans (marge incluse). Elle est intéressante car elle propose une marge relativement faible comparée aux autres offres et aux moyennes proposées actuellement. Cependant elle impose une structure floorée à 2.10% ou 1.95% en fonction de la durée, ce qui signifie que si l'indice descend en dessous des 2.01% ou 1.84% le taux minimum qui sera appliqué au contrat sera égal à 2.10% ou 1.95%.

Les autres offres proposent des taux ou des marges plus élevés que sont donc plus couteuses.

L'offre économiquement la plus avantageuse, répondant au cahier des charges demandant un emprunt à taux fixe de 700k€ sur 20 ans, est celle du Crédit Agricole.

Il est donc proposé au Bureau de retenir l'offre sur 20 ans à un taux fixe de 2,85%.

Vu la délibération n° 2022_01_D02 du 26 janvier 2022 conférant délégation au Bureau ;

Vu le budget primitif 2022 voté le 6 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Bureau Communautaire :

DECIDE

- 1. De souscrire un emprunt de 700 000 € sur 20 ans auprès du Crédit Agricole, à taux fixe de 2,85% annuel, à périodicité trimestrielle avec échéances constantes,***
- 2. D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.***

Fait à Talmont Saint Hilaire, le 13 octobre 2022
Pour extrait conforme au registre

**Le Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral
Maxence de RUGY**

